



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

Neuchâtel, 29 février 2024

Retour sur la session des 20 et 21 février 2024 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 20 et 21 février 2024](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Assermentation

Notre camarade Frédéric Mairy a prêté serment en qualité de Conseiller d'État à l'occasion de la session de fin février. Nous lui adressons nos chaleureuses félicitations.

Centre neuchâtelois de psychiatrie – Options stratégiques 2023-2030 ([23.032ce](#), [Annexe 1](#), [Annexe 2](#), [Annexe 3](#), [Annexe 4](#) et [23.032com](#))

Les options stratégiques du CNP doivent refléter les priorités de notre système de santé

La députée Anne Bramaud du Boucheron a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chers et chères collègues,

Le groupe socialiste remercie les auteurs du rapport.

Nous serons vigilants sur la gestion du personnel soignant, au sens large, au vu des difficultés perçue par le terrain. Nous soutiendrons l'évolution du management vers plus d'horizontalité et ne manquerons pas d'en suivre son impact. Nous soulignons positivement le renforcement des soins de premiers recours dans sa contribution à un dépistage et accompagnement bas seuil des problématiques psychiques en proximité.

Le groupe socialiste soutiendra l'approbation des projets de décrets dont le projet de décret approuvant les options stratégiques approuvées par le Conseil d'État dans sa version amendée.

Le rapport qui est devant nous, au-delà de son excellente facture et de l'énergie et du temps qui lui ont été consacrés par de nombreuses personnes, doit nous interpeller. Et je saisirai l'occasion qui m'est donnée pour venir interroger nos choix politiques eu égard à la responsabilité que nous avons acceptée de la part de nos concitoyennes et concitoyens.



Nouvelles du Grand Conseil

« La force d'une communauté se mesure au bien-être du plus faible de ses membres » dit le préambule de la constitution fédérale. Au regard de ce principe il est éminemment précieux de préserver notre système de santé, entendu que les SOINS, et notamment psychiques, ne sont que quelques pourcents de la santé.

Et en même temps :

Tout, pour tout le monde partout, tout le temps ne sera pas soutenable !

Pourquoi :

- Parce que mes collègues soignants, toutes qualifications confondues, s'épuisent ;
- Parce que la relève, que j'admire, ne sera pas suffisante ;
- Parce que le système consumériste associé à une profonde désécurisation individuelle augmente les demandes... ;
- Parce que les promesses de la médecine d'une vie sans douleurs, sans peine, ni maladie sont incessantes ;
- Et parce que, dans le fond, rares sont ceux qui souhaitent que les choses changent...

Si le Covid nous a brutalement confrontés à la notion de l'essentiel, il semble que nous ayons tourné la page. J'aimerais vous poser la question telle que nous nous la sommes posée en commission : mais de quoi avons-nous réellement besoin ?

Au-delà des rapports qui sont à venir, NOMAD, RHNE qui font suite à celui du CNP de ce jour, au-delà des logiques institutionnelles qui concourent à créer toujours plus de prestations, parfois au détriment de ceux qui les réalisent, j'en appelle à notre courage politique de nous autres représentants pour questionner l'essentiel...pour tous.

Le service public, le service à la population doit être le filet de sécurité qui limite le non-recours aux soins, qui permet à tout un chacun d'apprendre la santé, de mobiliser ses ressources et celles de la communauté pour la conserver. Le service public doit incarner la durabilité, la sobriété !

Ce rapport est l'occasion de penser que dans un contexte contraint, il y a des priorités. La résolution de la commission va dans ce sens et je salue la dynamique parlementaire qui la porte.

Nous ne pourrions que souhaiter que la population, les bénéficiaires et les citoyennes et citoyens soient enfin questionnés, impliqués dans les décisions qui les concernent ; car ce que je tire de 25 années de pratique soignante dans des environnements divers, c'est qu'écouter la personne concernée amène (presque) toujours à des mesures raisonnables....

Ne cédon pas à la facilité politique de simplement valider la juxtaposition de rapports !

Je vous invite à prendre les risques nécessaires au changement que nous subirons si nous ne le faisons pas advenir...

Je vous remercie pour votre écoute attentive. » •



Nouvelles du Grand Conseil

Le projet de décret n°1 amendé est adopté par 97 voix sans opposition.

Le projet de décret n°2 est adopté par 95 voix sans opposition.

Le projet de décret n°3 est adopté par 98 voix sans opposition.

Le projet de décret n°4 est adopté par 95 voix sans opposition.

Le classement de la motion 21.163 est accepté non combattu.

Le projet de résolution est accepté par 98 voix sans opposition ni abstention.

Acquisition immobilière ([23.043ce](#) et [23.043com](#))

Une démarche pertinente et cohérente

Le député Christian Mermet a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente
Chers et chères collègues

Sans paraphraser le rapport du Conseil d'État et tout en restant bref, je tiens, au nom du groupe socialiste, à relever la qualité du rapport et la cohérence proposées par le Conseil d'État et le Service des Bâtiments.

Je me permets aussi de relever la pertinence, pour l'État, d'être propriétaire de ses outils, notamment bâtiments, pour l'exécution des tâches régaliennes. Nous saluons aussi l'intérêt financier pour l'État d'être propriétaire de ses bâtiments, sans le besoin de rendement que doit dégager un propriétaire privé, même dans le cas de collaborations public/privé !

Et parallèlement, la possibilité pour la CPCN de réinvestir le montant de la vente du BAP dans des objets avec de meilleurs rendements nous semble pertinente pour garantir le financement des prestations de la caisse.

Relevons néanmoins quelques inquiétudes quant à l'utilisation antérieure de la Caisse de pension pour financer indirectement des infrastructures publiques, et nous saluons là une véritable transparence, tant pour les infrastructures publiques que pour la gestion de la CPCN vis-à-vis des assuré-es et de son devoir de rendement.

Nous saluons encore les démarches de sécurisation, tant pour le personnel actif au BAP que pour les visiteur-ses et utilisateur-rices de la structure. En relevant toutefois une petite inquiétude quant à l'anticipation de la police pour ses infrastructures. Dans le cas présent, le projet corrige des lacunes, voire des défauts et une grande anticipation nous semble cruciale pour permettre une gestion saine de nos infrastructures.

Nous saluons aussi la logique de priorisation des travaux d'entretien des bâtiments avec l'outil EPQR+ (Energy Performance, Indoor environmental Quality and Retrofit), et conséquence de cela, nous validons la planification à plusieurs étapes, avec les investissements futurs



Nouvelles du Grand Conseil

attendus à hauteur d'un montant d'environ 12 millions de francs à prévoir dans les 10 à 15 prochaines années.

Les commissaires socialistes ont aussi rappelé le rapport de la Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) qui pointe du doigt les lieux de détention pour le BAP mais aussi de Fleurier. Des explications satisfaisantes ont été données, notamment l'utilisation seulement transitoire et brève de ces lieux de détention, mais j'aimerais rappeler l'attachement du Groupe PS à veiller à la manière dont sont traités les plus fragiles des membres de notre société, et notamment les personnes confrontées à la justice.

Enfin, nous remercions le Conseil d'État d'avoir intégré dans le budget un montant de 35'000.- destiné à, je cite, « la décoration artistique du bâtiment », conformément à la loi cantonale sur l'encouragement des activités culturelles.

Le groupe va soutenir, et vous invite à soutenir, ces deux demandes de crédits.

Je vous remercie. » •

Le projet de décret n°1 est adopté par 97 voix sans opposition.

Le projet de décret n°2 est adopté par 97 voix sans opposition.

Produits thérapeutiques ([23.028ce](#) et [23.028com](#))

Une augmentation nécessaire des possibilités de gestion des médicaments au niveau cantonal

La députée Amina Chouiter Djebaili a présenté la position du groupe socialiste.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Nous avons discuté en groupe du rapport 23.028. Au niveau cantonal, l'adaptation de la Loi de santé en fonction des modifications de la loi sur les produits thérapeutiques touche quelques articles qui vous ont été transmis par la rapporteure de commission. En filigrane : des modifications essentiellement dans le langage épïcène et à plusieurs reprises le changement de personnel de santé et professions de santé par le personnel du domaine de la santé et professionnels du domaine de la santé.

Ces modifications de la Loi de santé répondent à une demande fédérale et permettront d'augmenter les possibilités au niveau cantonal de gestion des droits de production de certains médicaments, de l'administration ou de la délivrance de certains médicaments, et augmente ainsi les prérogatives du pharmacien cantonal. Ces modifications permettront d'être plus en phase avec les arrivées progressives du droit à la prescription par les infirmières



Nouvelles du Grand Conseil

de pratique avancée et permettront, par la libération de la production de certains médicaments, de limiter les pénuries de certains produits. Les médicaments qui pourront être produits par les pharmacies seront bien connus et devront répondre à une demande cantonale et être subordonnée à l'accord du pharmacien cantonal.

En bref, le pharmacien cantonal aura plus de prérogatives et plus d'autorité au niveau cantonal, sans oublier les tâches qui lui sont confiées par la législation fédérale. L'article 109 dans sa nouvelle teneur permettra l'autorisation de remettre des médicaments après accord de l'autorité cantonale délivrée par le département de la santé. Le Conseil d'État aura la latitude de fixer des conditions que nous ne connaissons pas encore d'exécution. Le Conseil d'État fixera aussi les conditions d'administration de médicaments aux autres personnes ayant une formation reconnue sur le plan cantonal pour remettre des médicaments, comme il est déjà stipulé dans l'article 25 de la Loi sur les produits thérapeutiques. Ainsi, le groupe socialiste acceptera le projet de décret lié au rapport à l'unanimité.

Concernant le postulat 23.158, où nous avons demandé un état des lieux de la pénurie de médicaments et de communiquer les moyens mis en place pour limiter ce manque croissant de médicaments de première nécessité. Bien que le postulat demandât une évaluation de la situation actuelle des moyens existants et à mettre en place, nous sommes convaincus que le rapport répond partiellement au besoin d'ouverture et d'accès aux médicaments au niveau cantonal.

Aussi il est stipulé dans le rapport différents moyens de soutien et d'amélioration, le tout dans l'objectif de prévenir une pénurie par des moyens d'information systématique avec le partenaire du réseau hospitalier neuchâtelois, qui n'est certes pas le principal administrateur. Nous attendrons les rapports du RHNE qui doivent informer sur les protocoles qui ont dû être modifiés en raison de la pénurie d'un médicament et une liste des médicaments à risque d'être en pénurie. Mais qu'en est-il de la situation actuelle, de l'information des autres prescripteurs et surtout des fournisseurs de médicaments qui sont au plus proche des consommateurs ? Ces éléments nous manquent dans ce rapport.

Notre groupe acceptera toutefois le classement du postulat mais restera vigilant à la lecture des orientations qui seront données au niveau fédéral par les 19 mesures qui seront mises en place au niveau cantonal.

Merci de votre attention. » •

*Le projet de loi amendé est adopté par 98 voix sans opposition.
Le classement du postulat 23.158 est accepté non combattu*



Pour une approche rationnelle de l'endettement ([23.025ce](#), [Annexe](#) et [23.025com](#))

Une analyse qui montre la pertinence de la dette mais qui omet certains coûts

Le député Antoine de Montmollin a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

En préambule, le groupe socialiste tient à remercier vivement le Conseil d'État pour la qualité du rapport qui lui a été présenté et l'analyse détaillée qui a été faite en réponse à ce postulat. Il arrive parfois que le groupe socialiste soit plus critique sur la manière dont sont prises en compte ses propositions, dont notamment les motions et postulats. Il est tout à fait nécessaire de souligner quand nous sommes satisfaits du traitement qu'il en est fait.

Nous sommes au bénéfice d'un rapport qui est sérieux, étayé et complet. Les circonstances me pousseraient presque à dire à l'image du ministre qui a porté le dossier mais le temps des louanges est réservé pour demain. Cela étant dit, le groupe socialiste prend acte avec satisfaction d'une part importante des analyses et des constats scientifiques qui sont présentés à la fois dans le rapport et dans l'annexe au rapport, tout en ayant une lecture un peu plus critique de certaines conclusions politiques qui sont présentées dans le rapport du Conseil d'État.

De manière globale, sur le fond, les analyses présentées s'inscrivent dans un changement d'optique dans la considération de la dette publique. Il y a encore quelques années, l'endettement public était perçu comme un fléau majeur duquel il fallait absolument préserver les finances publiques. La plupart des experts reconnaissent aujourd'hui en revanche que ce n'est pas le niveau de la dette en tant que tel qui est problématique, mais son poids sur les finances publiques. C'est cela qui doit être au centre de nos préoccupations et de nos analyses. Les récentes crises économiques au niveau mondial et européen ont plutôt montré qu'elles étaient dues à des problématiques d'endettement privé que d'endettement public. L'endettement privé fait peser des risques bien plus importants sur la stabilité financière de notre système économique.

Le rapport que nous avons sous les yeux décrit et vulgarise par moment ce changement de perception. Il pose quelques constats chiffrés sur l'endettement et le contexte neuchâtelois. J'aimerais en mentionner deux en particulier.

Tout d'abord, au niveau des seuils qui sont indiqués comme pouvant présenter des risques au niveau de l'endettement, le seuil d'endettement par rapport au PIB qui est défini comme pouvant poser problème est fixé à 90% par la Banque centrale européenne, à 77% par la



Nouvelles du Grand Conseil

Banque mondiale et entre 50 et 80% par l'OCDE. Vous remarquerez qu'il ne s'agit pas là d'organisations cryptocommunistes que l'on peut soupçonner de vouloir à tout prix favoriser l'endettement, et ce n'est d'ailleurs pas toujours ce qu'elles ont fait durant les années précédentes. Ce sont plutôt les résultats d'études et de constats scientifiques étayés. Cela a été relevé : le niveau d'endettement à Neuchâtel – si l'on cumule tous les niveaux d'endettement aux niveaux communal, cantonal et fédéral – s'élève à 32% pour le territoire neuchâtelois comparé au PIB de notre canton. Il ne faut pas considérer que l'objectif est d'atteindre 90 ou 100% mais cela nous montre qu'il existe une marge de manœuvre quand nous discutons des différents investissements à effectuer et des différentes politiques publiques existantes dans le canton de Neuchâtel.

Deuxièmement, le rapport du Conseil d'État et l'analyse sur laquelle il repose écrit clairement que l'endettement est problématique si les taux d'intérêts sont plus élevés que le taux de croissance des recettes fiscales. Compte tenu des annonces qui nous ont récemment été faites concernant l'évolution des recettes fiscales, que nous avons même traitées dans une certaine urgence au sein de ce Parlement tellement les nouvelles étaient bonnes pour certaines communes, on peut se réjouir de l'évolution à venir des recettes fiscales. Même avec une légère hausse des taux d'intérêts comme l'on en a connu ces derniers mois mais qui tend à se limiter aujourd'hui, on peut voir l'avenir de ce côté-là avec une certaine sérénité et considérer que cette spirale vertueuse de l'endettement pourra continuer

Ces constats sont présentés de manière plus étayée dans le rapport de commission. Il est clair aussi que certains points d'attention relevés par l'analyse doivent nuancer la perception que nous avons de l'endettement, notamment la comparaison de l'endettement de notre canton par rapport à celui des autres cantons, mais aussi les spécificités liées à la situation économique tournée vers l'extérieur de notre canton, qui nécessite d'avoir des capacités d'action d'une certaine ampleur lors des crises. Le point de vue du groupe socialiste n'est pas du tout qu'il faut abandonner tout principe de bonne gestion financière mais au contraire que l'on peut identifier une certaine marge de manœuvre et dédramatiser le taux d'endettement comme seul indicateur pour nos discussions sur cette question.

Un point mérite encore d'être mentionné : le fait que ce rapport ne chiffre pas du tout les coûts et les risques liés à l'inaction. Il serait intéressant aujourd'hui de pouvoir comparer le coût que l'on peut avoir lié à l'endettement, les risques que l'on peut avoir liés à une augmentation des taux d'intérêts par exemple, et de l'autre côté les coûts et les risques que nous font potentiellement porter l'inaction en matière climatique, sociale, avec toutes les conséquences que l'on a déjà pu thématiquer au sein de ce parlement. Ce travail n'a pas été fait dans le cadre de cette étude, il n'a pas pu être approfondi en commission des finances et cela reste des sujets qui devront être étudiés par la suite.

Fort de ces constats, le groupe socialiste continuera donc à s'engager sur ce sujet de manière renforcée et avec ces constats à l'esprit lorsqu'il examinera d'autres politiques publiques et d'autres investissements que nous aurons à considérer à l'avenir.



Nouvelles du Grand Conseil

En conclusion, on pourrait se demander si une étude pareille et un rapport pareil du Conseil d'État sont utiles si à la fin nous ne sommes pas tous d'accord, comme cela ressort du rapport de commission. Au contraire, le groupe socialiste est convaincu que le travail accompli est essentiel et permet de dégager des points de consensus sur lesquels nous pourrions nous baser à l'avenir, et qu'évidemment il n'était pas attendu de la réponse à ce postulat qu'elle puisse clore définitivement et totalement tous les débats sur l'endettement – et cela n'aurait pas été raisonnable de le faire.

Le groupe socialiste remercie le Conseil d'État et la commission des finances pour les échanges, et acceptera le classement du postulat. » •

Le classement du postulat 20.108 est accepté non combattu.

Coût de la sécurité dans le canton ([24.007ce](#))

Une méthodologie quelque peu problématique

La députée Sarah Fuchs-Rota a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Le groupe PS a bien pris connaissance du rapport d'information 24.007 qui répondait au postulat du groupe libéral-radical 21.117. Nous remercions tout d'abord le Conseil d'État pour son travail et de manière générale, notre groupe acceptera le classement du postulat.

Toutefois, quelques questions et quelques étonnements liés à ce rapport méritent d'être relevés. Le député Humbert-Droz a bien expliqué l'évolution des enjeux et du coût de la sécurité dans le canton ; des missions qui ont évolué entre le Canton et les communes. Au sein de ce rapport, on s'étonne un peu de la méthodologie de calcul qui utilise des chiffres, un peu difficiles à interpréter sur la durée car les données et les missions des communes ont plusieurs fois changé.

On se questionne également sur la consultation de manière générale, ou plutôt sur la non-consultation qui a été faite auprès des communes. On a l'impression que les communes auraient dû être prises davantage en considération afin de répondre aux questionnements du postulat, non seulement à travers une analyse des sites mais également qualitative.

Merci pour votre attention. » •



Le classement du postulat 21.177 est accepté par 90 contre 2.

Liaison cyclable Val-de-Ruz – Neuchâtel ([24.010ce](#))

Des solutions qui trahissent un manque de détermination pour la mobilité douce

Le député Mathias Gautschi a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste remercie les auteur-es de ce rapport fouillé. Si le Conseil d'État n'était pas enthousiaste à l'idée de cette étude, il faut lui reconnaître conscience professionnelle et exhaustivité.

De même, nous accepterons sans aucun enthousiasme le classement de ce postulat, car malgré ses qualités, ce rapport qui laissait espérer une solution novatrice est assez décevant du point de vue de ses conclusions : solution quasi cosmétique contre dépenses somptuaires. Tout le reste étant bloqué pour des raisons diverses.

Comme pour le tronçon comparable de Péry-Reuchenette à Bienne, l'itinéraire cyclable emprunte et empruntera donc encore le tracé parfois dangereux, souvent exposé, des routes cantonales. Comme dans le canton de Berne, seule une bande cyclable pourra être mise à disposition. Certes, la question n'est pas simple : il s'agit de choisir entre :

- L'élargissement d'une route déjà sinueuse et située en terrain escarpé ;
- Le passage en site propre de la piste cyclable ;
- Le goudronnage d'une portion de chemin forestier.

Des options qui semblent aujourd'hui difficiles à réaliser (mais pas insurmontables) notamment pour des questions réglementaires.

En définitive, la direction à suivre pour le groupe socialiste reste le développement d'un réseau performant de mobilité douce. Malgré les difficultés évoquées dans le rapport, la fermeture de la voie montante (extérieure) des gorges du Seyon pour passer le trafic motorisé en tunnel (bidirectionnel, voire doublé) serait un vrai progrès en matière de sécurité et un vrai changement dans la manière de planifier la mobilité. Ceci tout en réutilisant l'existant plutôt que de construire à grands frais une passerelle supplémentaire qui occulterait encore plus le Seyon sur la longueur des Gorges.



Nouvelles du Grand Conseil

Notre groupe est divisé, mais une partie soutiendra donc le postulat qui vise à étudier la variante moitié piste cyclable, moitié trafic motorisé sur ce tracé.

D'une part, nous nous permettons de nous questionner sur les ordres de grandeur : si à l'avenir, l'objectif d'un réseau performant de mobilité douce obtenait la même priorité que le réseau routier, que représenteraient les fameux 15 millions sur 3 ans, comparés aux dépenses consenties pour le trafic motorisé ? D'autre part, se pose-t-on vraiment la question du report modal potentiel quand on examine l'opportunité d'un nouveau tunnel routier à côté d'un ouvrage destiné aux transports publics ou à la mobilité douce ?

Nous l'espérons : affaire à suivre !

Merci de votre attention. » •

*Le classement du postulat 17.129 est accepté par 56 voix contre 36.
Le postulat 24.128 est refusé par 46 voix contre 42.*

Postulat des groupes VertPOP, socialiste et Vert'Libéral-Le Centre : « Pour la mise en place d'une opération type « Papyrus » sur le territoire neuchâtelois » ([23.216](#))

Les travailleurs sans-papier doivent être considérés comme des personnes avec des droits et des devoirs

La députée Margaux Studer a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente,
Chères et chers collègues,

Nous avons toutes et tous entendu et peut-être suivi la mise sur pied du projet Papyrus à Genève. Ce test « grandeur nature » pour régulariser les travailleurs sans-papier dans le canton lémanique a déjoué les sombres pronostics de ses détracteurs et permis à des milliers de personnes de sortir de l'ombre.

Non, le Canton de Neuchâtel n'a pas une dimension comparable à celle de Genève. En effet, le tissu économique – et en particulier celui de l'économie domestique – n'y est pas identique. Et pourtant ! Il serait naïf de penser avec sincérité que notre Canton ne compte pas également un nombre certain de travailleurs sans titres de séjour ni permis de travail.

Les personnes sans-papier subviennent, tant bien que mal, et toujours de manière insuffisante, à leurs besoins. Elles et ils travaillent, que ce soit dans la restauration ou sur les



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

chantiers. Ils participent à notre économie, prennent soin de nos proches, construisent nos infrastructures. Ils sont de toute évidence une main d'œuvre indispensable au bon fonctionnement de notre société.

Mais avant d'être du personnel et des employés dont les conditions de travail sont indignes de notre pays, les personnes sans-papier sont précisément des personnes, avec leur vie quotidienne, leur famille. Leur vie est construite ici, malgré les embûches d'une vie invisible. Leur cercle social est constitué ici aussi, en dépit du sentiment d'insécurité et de vulnérabilité permanent qui va de pair avec un séjour illégal. Leurs projets d'avenir sont élaborés ici toujours, alors que l'absence de permis de travail implique des salaires et des rentes largement sous-évalués. La récente exposition sur les enfants du placard, présentée au Musée d'histoire de La Chaux-de-Fonds, a mis en lumière les dégâts humains qu'engendre une vie où l'on est forcé à se cacher et à exister en marge de la société, une vie où se loger, se soigner et se nourrir s'avèrent être un parcours du combattant.

L'opération Papyrus telle qu'elle a été menée à Genève n'était pas une pochette surprise pour les personnes en situation irrégulière. Il s'agissait d'une opportunité présentée à des personnes volontaires et qui remplissaient des critères clairs. Cela implique des démarches administratives qui, si elles bénéficient d'un encadrement, demeurent fastidieuses et doivent être motivées par une forte volonté personnelle de vivre en Suisse de manière régulière, avec ce que cela implique comme droits et comme devoirs. Cette démarche répondait également à l'ambition de lutter contre le travail au noir et ses effets délétères sur les personnes employées sans contrats de travail, mais également toutes et tous les autres employé-es. Les droits des travailleur-ses sont régulièrement menacés et nous érigeons des mesures pour les préserver. En contrepartie, nous attendons d'eux qu'ils remplissent leurs obligations. En privant de droits les travailleurs sans-papier, nous les empêchons également de remplir leurs obligations

Le canton de Neuchâtel est considéré comme progressiste car il a su, et souvent avant les autres, reconnaître les droits de personnes étrangères sur son sol. En instaurant le droit de vote pour les personnes étrangères, puis en admettant les enfants sans statut légal à l'école obligatoire, nous avons démontré notre capacité à reconnaître les droits des personnes qui vivent notre canton au quotidien. Nous invitons aujourd'hui le Conseil d'Etat à maintenir cette tradition neuchâteloise et à envisager de nouvelles avancées en se penchant sur la faisabilité d'une expérience du type « Papyrus » dans notre canton. L'expérience genevoise a démontré ses nombreux effets positifs, tant sur le plan humain qu'économique. Elle a également permis aux experts de souligner la nécessité d'assurer une intégration légale la mieux réussie possible en encadrant les personnes régularisées dans les mois, voire années, qui suivent l'obtention de leur titre. Le groupe socialiste, fidèle à ses valeurs humanistes et confiant envers le traditionnel esprit d'intégration des autorités neuchâteloises, soutiendra ce postulat à l'unanimité et invite les autres groupes à faire de même.



Nouvelles du Grand Conseil

Je vous remercie pour votre attention. » •

Le postulat est accepté par 83 voix contre 8.

Interpellation Romain Dubois : « Notre démocratie menacée par le torpillage des médias » [\(24.111\)](#)

De quels médias voulons-nous pour la démocratie ?

Le député Romain Dubois a présenté son interpellation.

« Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

- 20 septembre 2023 : 28 licenciements chez Tamedia en Suisse romande
- 25 octobre 2023 : 28 licenciements chez 20 Minutes
- 8 novembre 2023 : 150 licenciements chez CH medias
- 29 novembre 2023 : 20 licenciements chez Tamedia, cette fois en Suisse alémanique
- 9 janvier 2024 : 55 licenciements chez Ringier médias
- 30 janvier 2024, finalement : 40 (puis 27) licenciements chez ESH médias, notamment propriétaire d'Arcinfo

En 5 mois, plus de 320 postes supprimés dans les médias suisses. Soit 65 postes en moyenne par mois. 2 employé·es du secteur des médias perdent leur travail chaque jour.

C'est la triste réalité d'une tendance délétère qui s'accélère dangereusement. Et aucun besoin d'une boule de cristal pour deviner la direction dans laquelle nous allons. Un article d'un professeur de sciences des médias dans le Monde diplo en 2017, presque prémonitoire, nous explique ce qui pourrait nous attendre. Le Professeur Benson y relate ce qu'il se passe dans le paysage médiatique des Etats-Unis, avec une concentration des médias entre les mains de grands groupes ou de milliardaires dans une pure perspective de profit. Il y décrit la recette de cette évolution, que je cite : « Éliminer la concurrence afin de s'assurer un monopole local, réduire le personnel et comprimer les budgets, bourrer les pages de dépêches bon marché et maximiser la publicité. Tout récemment encore, celle-ci représentait 80 % du chiffre d'affaires de la presse écrite américaine, soit la plus grande proportion dans les pays occidentaux. »

Une anecdote illustre peut-être encore mieux cette tendance. En 1986, le groupe de presse Knight Ridder gagne sept prix Pulitzer pour la qualité de son travail. Dans la foulée, l'action de l'entreprise dégringole en bourse. Lorsque son directeur demande à un analyste de Wall Street



Nouvelles du Grand Conseil

la raison de cet effondrement, la réponse est claire : « C'est parce que tu gagnes trop de Pulitzer. L'argent consacré à ces projets devrait rester dans la case "résultats" ».

Mesdames, Messieurs, maintenant que l'on sait quel exemple nous ne voulons pas suivre, revenons à Neuchâtel, où nous pouvons encore redresser la barre. La suppression de postes qui touche notamment notre journal régional est déjà un drame humain pour toutes les personnes concernées, qui reçoivent d'ailleurs notre sympathie mais également nos encouragements dans leur lutte en cours.

Mais cette annonce révèle bien plus encore à quel point nos médias régionaux sont menacés. À quel point la qualité et l'impartialité de leur travail sont soumises à une pression croissante. Et surtout, à quel point le bon fonctionnement de notre démocratie est à terme menacé par cette paupérisation de l'information.

Comment en effet imaginer des enquêtes journalistiques approfondies avec la moitié de personnel en moins. Ou comment préserver l'impartialité de médias de plus en plus soumis à la loi du profit et tout ce que cela implique.

Prenez par exemple les publiereportages. Ces articles [entre guillemets] sont publiés dans certains médias et ressemblent largement à un « véritable » article. Ce sont en fait des textes financés et rédigés, ou contrôlés, par des entreprises privées. De la publicité en soi. Là encore, quelques exemples nous viennent de l'autre côté de l'Atlantique avec par exemple une série publiée le BPS, « le péril des retraites », dépeignant avec horreur le financement des retraites des fonctionnaires. Une série financée par... un milliardaire opposé audit système de retraites.

Notre précieuse démocratie ne saurait souffrir ces dérives et il importe de préserver un terreau médiatique de qualité dans notre Canton. C'est l'objet de notre première salve de questions. Le groupe socialiste souhaite savoir que fait le Conseil d'État actuellement face à cette crise dans le domaine des médias. Et surtout, que souhaite-t-il proposer à moyen terme pour enrayer cette tendance néfaste.

Notre second groupe de question concerne notre service public médiatique, la SSR. Alors qu'une initiative populaire propose de diminuer drastiquement cette redevance à 200 francs, le Conseil fédéral propose qu'en cas de refus de cette proposition par le peuple, la redevance baisse tout de même à 300 CHF... Cette proposition Röstli nous paraît doublement inacceptable. D'abord parce qu'elle fragilise une fois de plus le service public. Dans un paysage médiatique qui subit actuellement de larges saignées, la SSR représente une garantie de qualité, confirmée d'ailleurs annuellement dans le classement de qualité des médias en Suisse. Ensuite, parce que la solution Röstli revient à laisser au peuple le choix entre la peste ou le choléra. Si vous ne voulez pas de coupes dans la RTS, eh bien vous en aurez quand même !



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

On s'étonne donc que le Conseil d'État soutienne officiellement dans sa réponse à la consultation cet affaiblissement de la RTS, couplé à un déni de démocratie ne laissant pas de véritable choix au peuple neuchâtelois (et Suisse d'ailleurs) !

Nous espérons donc que le Conseil d'Etat nous rassurera sur ce point également ! » •

Projet de résolution du groupe libéral-radical : « Soutien du Grand Conseil neuchâtelois au monde paysan » ([24.121](#))

L'appel à l'aide du monde paysan doit être entendu

La députée Fabienne Robert-Nicoud a présenté la position du groupe.

« Madame la Présidente.
Mesdames et messieurs,

Le groupe socialiste est acquis à la cause. La situation du monde agricole est plus que préoccupante, surtout d'un point de vue social.

La politique agricole est faite à Berne par une majorité qui n'a pas, ou peu, les sensibilités que nous évoquons ici. Espérons que la sensibilité neuchâteloise y trouvera écho. En effet, aujourd'hui la politique agricole suit une logique entrepreneuriale néolibérale, une vision d'agriculture conventionnelle et compétitive. En conséquence, le monde agricole fait face à une pression triple.

Premièrement, celle de la grande distribution qui fixe des prix ne couvrant pas les coûts de production, qui réalise des marges méconnues et qui ne respecte que partiellement les lois d'un marché libre, au vue du monopsonne qu'elle représente.

Deuxièmement, la pression financière. Non seulement il leur est demandé de produire à bas coût et de qualité, mais la logique de mécanisation accrue, d'amélioration structurelle et d'agrandissement des domaines pousse à l'endettement. La pression financière est donc aussi celle du prêt hypothécaire parmi les plus élevé du monde.

Enfin, troisièmement, une pression administrative en partie soutenue et entretenue par le monstre bureaucratique que représentent les paiements directs. Car oui, qui paie peut exiger. Exiger via la politique agricole qui change régulièrement, exiger via des injonctions diverses et variées qui changent au gré des accords politique sous la coupole.



Parti socialiste
neuchâtelois

Nouvelles du Grand Conseil

À ces pressions d'un système construit par les citoyens et citoyennes de ce pays et soutenu par eux, s'ajoute la pression climatique. Car oui, le changement climatique est une menace pour la production agricole, pour sa qualité et pour sa rentabilité. Le milieu agricole s'en préoccupe et s'en inquiète, parce qu'il est le premier atteint dans son activité.

Alors dans ce climat économique, écologique et social anxiogène, personne ne devrait s'étonner de la révolte actuelle. Qui doit être prise pour ce qu'elle est : un appel à l'aide d'un milieu qui n'en peut plus.

J'aimerais ici rappeler un fait : le taux de suicide est de 37% plus élevé dans le monde agricole que dans le reste de la société. Durkheim parlerait sans doute de suicide anémique, induit par un système qui ne remplit plus sa fonction régulatrice. On marche sur la tête, comme c'est dit. Et même si le Canton a pris des mesures en formant des sentinelles en 2018, le fait reste inquiétant en lui-même.

Alors oui, cette résolution vise en plein dans le mille et est plus que nécessaire. Il est urgent que le monde politique prenne la mesure de la situation et propose enfin une refonte du système pour qu'il soit plus juste, plus humain et plus soutenable climatiquement.

Le groupe socialiste acceptera donc cette résolution et se réjouit déjà de la suite des travaux en commission pour travailler concrètement sur l'agriculture neuchâteloise en particulier. » •

Le projet de résolution amendé est accepté par 87 voix contre 8 voix et 4 abstentions.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 29 février 2024.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.